

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B219-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B219

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne – Attribution d'une subvention

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

03_1_04

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Joël MANCEL

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution d'une subvention
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix s'étant engagée depuis longtemps à soutenir les initiatives des acteurs du territoire qui contribuent à une meilleure connaissance des politiques européennes, il est proposé d'apporter le soutien de la CPA par l'attribution d'une subvention.

Exposé des motifs :

Une stratégie d'appui auprès des acteurs locaux a été décidée dans le cadre d'une délibération cadre, afin de mieux répondre à la mise en œuvre des politiques de l'Union Européenne à travers ses Programmes d'Action Communautaire, initiés par la Commission Européenne, ou les Programmes Opérationnels (FSE, FEDER, FEADER) développés par les Etats membres.

L'action de la CPA pour et vers son territoire contribue également pour partie à la mise en œuvre des politiques européennes. En effet, son action rejoint celle de l'Europe en matière :

- d'innovation et d'économie de la connaissance,
- de développement de société de l'information,
- de gestion durable des ressources et de prévention des risques,
- d'espaces urbains sensibles et de compétitivité des territoires ruraux,
- de développement de transports alternatifs,
- de contribution à l'adaptation des travailleurs et d'amélioration d'accès à l'emploi,
- de renforcement de la cohésion sociale.

Ce sont ainsi les axes majeurs de cette politique qui sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2014/2020. Il convient que, dans ces domaines où les compétences de la CPA s'exercent, celle-ci favorise l'implication des citoyens à travers leurs associations. C'est dans ce sens qu'un travail d'accompagnement a été engagé, afin que les associations puissent mieux se positionner sur les programmes. S'agissant d'un travail de longue haleine, il est proposé de soutenir les initiatives qui défricheront les possibilités d'intervention des programmes en question.

Les critères suivants sont pris en compte :

- intérêt de la proposition par rapport au thème évoqué
- qualité de l'animation et des moyens mis en œuvre
- lien avec un programme d'action communautaire
- importance du rayonnement communautaire et du public concerné
- accord de la commune site

C'est ainsi que pour cette année, un seul projet correspondant à ces critères a été retenu pour le soutien financier direct de la CPA. Il a pour but de rapprocher l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux et de favoriser à la mise en œuvre directe de la politique européenne, dont les principes ont été définis par les traités et la stratégie par les instances parlementaires et exécutives de l'Union.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2014_00 637	Action spécifique sur 9 mois « Mieux connaître nos voisins européens »	CSC LA PROVENCE	Animation de quartier et éducation populaire	2000	5187	2000	2000	non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité du 4 juin 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention au Centre Social et Culturel LA PROVENCE pour son action « Mieux connaître nos voisins européens », d'un montant de 2000 Euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 de la Direction de la Mission Projet d'Agglomération, Partenariats et Europe qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne – Attribution d'une subvention

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014